

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 13 janvier 2026

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Claude GALLINET, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absent : Christophe FEBVRE.

Absents excusés : Christelle JOLY (donne procuration à Franck LECOULTRE).

Secrétaire de séance : Noëlle BALLET

Secrétaire de mairie : Isabelle JEANMICHEL

Ouverture de la séance à 20h

Demande d'ajout à l'ordre du jour : 3 délibérations concernant le lotissement La Vy de Baume. Accord à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 18 novembre 2025

Pas d'observation. Le procès-verbal du conseil municipal du 18/11/2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 001 à 009 :

2/ Aménagement de Granges-sur-Baume

Le permis d'aménager a été déposé ; il est en cours d'instruction. L'architecte des bâtiments de France a donné son accord de principe sur la restauration du poids public. Les dossiers de demande de subventions sont également déposés. Le maire présente le compte-rendu d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre B.E. Voirie suite à la procédure de marché public. 5 entreprises ont répondu. L'entreprise qui a obtenu la meilleure note est l'entreprise Eiffage pour un montant de 239 930.29 € HT. Le conseil municipal, après discussion, valide le choix de l'entreprise sous réserve des préconisations de l'architecte des bâtiments de France mentionnées au permis d'aménager.
POUR à l'unanimité.

3/ Budgets : délibération dite « du quart »

Afin de pouvoir mandater des factures d'investissement avant le vote du budget, il convient d'autoriser le maire, par délibération, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

POUR à l'unanimité.

Budget annexe du lotissement « La Vy de Baume » :

- Toutes les parcelles ont été vendues. Avant de clore ce budget, il convient de combler le déficit par un versement du budget principal, pour un montant de 18 933.53 €. En effet la recette des ventes des parcelles hors lotissement (41 000 €) n'a pas pu être imputée sur le budget lotissement mais l'a été sur le budget général.
- Pour permettre cette opération, il convient de prendre une décision modificative du budget : Compte 65821 (déficit des budgets annexes) : + 18 933.53 € - compte 7022 (coupes de bois) : + 18 933.53 €.
- Les opérations concernant le budget annexe du lotissement sont terminées, il convient donc de supprimer ce budget à la date du 31/12/2025.

Ces 3 délibérations sont approuvées à l'unanimité.

4/ Bilan photovoltaïque

Claude Gallinet présente un bilan chiffré de la consommation électrique de la micro crèche par les panneaux solaires, après un an d'utilisation :

- 14 modules de 405 Wc (rendement à 25 ans de 85 %)
- 7 327 Kwh consommés par la micro-crèche sur 1 an soit : 2623kwh produit par les panneaux et 4704 kwh par le réseau.
- La production totale des panneaux est de 6 759 kwh (39% est consommée par la micro-crèche, le reste est renvoyé sur le réseau électrique).
- Contrat signé en 2024 avec EDF obligation d'achat pour la revente, au prix de 0.1276 €/Kwh.
- Le retour sur investissement avec rachat du surplus à EDF OA serait de 24 ans.

- Nous avions pris la décision de signer un contrat d'autoconsommation collective avec Enedis qui permet de réinjecter le surplus de production sur d'autres bâtiments publics (salle des fêtes, postes de refoulement,...) et de revendre le reste à EDF OA.
- Cette solution nous permet d'avoir un retour sur investissement de 12 ans.
- Depuis le 1^{er} janvier et pour tous les nouveaux contrats le coût de rachat du Kwh est de 0.04 €.

Conclusion : vu l'investissement des panneaux et le coût de rachat de l'électricité, si nous devions installer de nouveaux panneaux solaires, il faudrait en amont s'assurer que nous ayons la capacité de consommer tout ce que l'on produit.

5/ ONF : programme d'actions et devis 2026

Didier Besson présente le programme d'actions 2026 qui a été transmis au préalable à tous conseillers.

Concernant le point 1, la commission bois propose de reporter à l'année prochaine les travaux de reboisement dans la parcelle C20 en raison des pins corses qui ont séché (montant estimé de 1460 €).

A Granges-sur-Baume, sur la parcelle G30, il est proposé de semer à la volée des acacias afin d'éviter la propagation des ronces.

Le montant total des travaux sylvicoles pour 2026 est de 6 940 € HT. Le conseil valide ce programme à l'unanimité et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

6/ Pelouses sèches

Franck Lecoultrre présente le programme d'actions 2026 relatif à la gestion et la valorisation des pelouses sèches de la Combe d'Ain. Ces actions portent sur 4 axes et se dérouleront sur l'année 2026 :

- Conception de 3 panneaux d'information : 675 € hors frais d'impression.
- Animation grand public sur site et présentation au nouveau conseil municipal : coût de 675 €
- Expertise floristique de la parcelle ZH 87 à Granges-sur-Baume : coût de 578.57 €
- Défrichement par les élèves du lega de Montmorot : forfait de 336 €

Coût total : 2 264.57 €. Pour information, la commune a reçu en 2025 une subvention de 3 000 € au titre des aménités rurales

POUR à l'unanimité pour signer le devis.

7/ Cimetière de Mirebel

Le maire a reçu une demande de reprise d'une concession de 2 places avec caveau dans le cimetière de Mirebel. Les personnes souhaitent aujourd'hui une place au columbarium et proposent à la commune de racheter leur concession + caveau pour un montant de 400 €. La commune proposera à la vente cette concession aménagée. Le prix sera à déterminer lors d'un prochain conseil.

POUR à l'unanimité

8/ Questions et informations diverses

- Préparation du terrain pour le parking de Granges-sur-Baume, environ 50 mètres à faire au brise-cailloux. Michel Drovin se charge de faire les travaux avant le 09/02 car les jeunes de l'accueil de loisirs ont prévu de planter des haies dans le cadre du programme Sensibilis'haies porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité.
- Eclairage public à Granges-sur-Baume à revoir via l'entreprise SPIE.
- Déneigement : dans les lotissements privés, la commune n'intervient pas pour le déneigement. De même, il est rappelé que chaque habitant doit déneiger le trottoir en face de chez lui (arrêté municipal du 27/09/2018).
- Les 2 stations d'épuration ont été fauquardées (roseaux coupés au ras de l'eau). Problème des racines prises dans le grillage. Il convient de voir si le grillage qui date de 2002 est toujours en place ou s'il s'est désagrégé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire, Daniel SEGUT

La secrétaire de séance, Noëlle BALLET